

COMITE CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DE LA TURBALLE

Compte rendu de la réunion du 30 novembre 2015

La réunion du Comité Consultatif de la Halle à Marée de La Turballe a eu lieu le vendredi 30 novembre 2015 à 16h30 dans la salle de réunion de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique et financier au 30 septembre 2015
2. Perspectives 2016
3. Situation des investissements
4. Barèmes 2016
5. Question diverses

1. Situation au 30 septembre 2015

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et de La Turballe en particulier arrêté au 30 septembre 2015.

Ce bilan fait ressortir une année correcte pour l'activité pêche avec en particulier à La Turballe une progression de plus de 8 % du chiffre d'affaire malgré un tonnage en basse. Baisse due en parti à l'interdiction de pêche au bar qu'ont subi les pélagiques en début d'année.

Les pêcheurs ont su se reporter vers d'autres pêcheries (merlu) dont les prix ont réussi à se maintenir malgré des apports plus importants.

A noter un important débarquement de thons (260 tonnes) fin octobre.

La vente à distance continue de progresser et représente à fin septembre, respectivement, plus de 26 % et de 40 % du tonnage et de la valeur à la première vente.

La fin de l'année est donc attendue sur les mêmes bases qu'en 2014.

Comme l'an passé, malgré une bonne saison estivale, (progression de 20 % des nuitées) le chiffre d'affaire du Port de Plaisance de La Turballe recule très légèrement de 6 %. En fait il y eu plus de passage hors saison (à des tarifs inférieurs) que pendant les mois de juillet et août pour des raisons climatiques.

2. Point sur les investissements

M. PALLADIN fait un point sur l'ensemble des investissements réalisés ou en cours dont :

Dragage du Port

Les travaux de préparation de la chambre de confinement (fondations de futurs bâtiment et terrassements) se sont achevés fin juin (coût des travaux 500 K€).

Les opérations de dragage proprement ont commencé avec l'étanchéité de la chambre de confinement, la pose des géotubes et l'installation de la drague. Le pompage des sédiments doit débuter début novembre pour une durée de 15 jours.

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

Une information a été faite en direction des pêcheurs afin de leur indiquer le positionnement des tuyaux de dragage sur le port.

Entretien de l'élévateur 230 T

Les treuils de l'élévateur vont être démontés et remis à neuf d'ici la fin de l'année. Ces travaux vont immobiliser l'élévateur durant 15 jours sans gêner les carénages de fin d'année.

Etude d'opportunité et de faisabilité de l'évolution du port

Commandée par le CD44, cette étude est en cours. Tous les acteurs portuaires ont dû être audités, à l'exception de la Navix. Cette information va être transmise au bureau d'étude afin de corriger cet oubli.

M. Porcher Labreuil informe le conseil qu'il va être saisi par le CD44 afin de réunir la commission nautique locale sur ce sujet.

Base de maintenance

Le protocole d'accord est en cours de finalisation sans modification par rapport au mois de juin en ce qui concerne les emprises sur le port. Seule la destination finale du bâtiment reste incertaine puisqu'EDF envisage désormais d'y installer son personnel (avec les problèmes de stationnement que cela induirait).

Chariots et grues

10 nouveaux chariots de manutention des caisses ont été commandés localement. Construit en aluminium, ces charriot seront moitié moins lourds que les actuels afin de faciliter leur manutention par les pêcheurs.

Les grues de quai vont faire l'objet d'un programme de remise à niveau en attendant des décisions de remplacement compte tenu de leur vétusté.

Eclairage public

Des pannes électriques récurrentes en cas de pluie augmentent les risques pour lors de certains débarquement de nuit. Afin de remédier à cette situation une campagne de remplacement des luminaires par des LED va être engagée rapidement.

Un lampadaire a été rajouté afin d'éclairer le ponton gasoil la nuit.

Liaison internet

Le port a doublé la vitesse de connexion internet (à 6 MO) afin d'améliorer les conditions d'accès à ses ventes.

3. Perspective 2016

De fortes inquiétudes demeurent sur l'évolution des quotas de bar et de soles.

Dans le cadre de la Loi NOTRE, les collectivités territoriales devront se prononcer sur leur revendication des ports. Pour le moment le département a fait savoir qu'il souhaitait le maintien du modèle économique mis en œuvre par la Saeml depuis 5 ans.

La construction du hangar technique du port devrait débuter fin 2016.

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

Afin de poursuivre l'amélioration des accès internet, le port a demandé son raccordement au réseau de fibre optique déployé sur les deux communes par Gigalis. Raccordement espéré pour le premier trimestre 2016.

4. Barème 2016

Sauf ajustements mineurs et ajout d'un nouveau barème « gare de marée », le barème 2016 sera identique à celui de 2015 compte tenu du faible taux de l'inflation.

L'utilisation de la gare de marée par des intervenants extérieurs au port fait désormais l'objet d'AOT soumis à facturation forfaitaire.

Le conseil n'émet aucune objection à ce projet de barème.

5. Points divers

Bon de transport

Afin de suppléer au refus de la Ste Chancerelle de devenir opérateur de pesée, le port envoie désormais les bons de transport vers cette société à la DIRM.

Une discussion s'engage entre la DIRM et les pêcheurs relative au problème posé par ces bons de transport.

Mode de pesée des anchois et des sardines

La DIRM souhaite que les poids vendus aux enchères soient des poids réels même pour des espèces de masse at fragile tel que les anchois ou les sardines.

Pour les anchois, le conseil explique les problèmes qu'il y a à obtenir des poids réels lorsque les poissons sont glacés à bord pour en préserver la qualité. Même l'adoption d'une tare standard ne permet pas d'approcher un poids réel. Par ailleurs M. Palladin souhaite savoir comment est traité ce problème pour le poisson des bolincheurs bretons livré aux usines en cuves d'eau de mer glacée ?

Il réclame une équité de traitement sur toute la côte française.

Gestion des places de retraité à la pêche

Des opérations de contrôles de l'utilisation de ces places réservées vont être menées par le port afin de s'assurer que les futurs retraités auront bien accès à ces places. Certaines places sont en effet occupées par des usagers en infraction avec le règlement de police du port.

6. Points soulevés par les usagers

Demande d'accès à la vente de La Turballe à partir du Croisic

Les poissonniers souhaitent pouvoir participer à la vente de La Turballe depuis la criée du Croisic.

Des solutions techniques existent et vont être mises en œuvre rapidement par le port à l'occasion du remplacement prévu des boutons d'achat au Croisic.

Conquest

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

Les pêcheurs s'inquiètent de voir l'épave du Conquest occuper un emplacement de carénage. M. Palladin leur indique que le propriétaire de ce bateau a toujours payer ses factures et qu'il est venu avec un expert sur le chantier. Un contact va être relancé avec lui afin de savoir ce qu'il compte faire.

Densification de l'aire de carénage

En réponse à l'inquiétude des pêcheurs sur la possibilité de densification de la cale de carénage, il est répondu que le nouvel équipement servira effectivement à densifier l'utilisation du terreplein mais uniquement pour les navires de plaisance. La cohabitation entre métiers sera préservée.

Informations sur de futurs contrôles communs DDTM – DIRM

M. FOUTEL informe le conseil que des contrôles communs DDTM DIRM auront lieu prochainement à bord des navires.

Ces contrôles visent à vérifier les conditions sanitaires de manipulation et de stockage à bord des poissons destinés à la commercialisation, les bateaux de pêche constituant actuellement le seul maillon de la filière ne faisant pas l'objet de contrôle sanitaire de la part des services officiels. Une présentation du dispositif a été faite auprès du président du comité régional des pêches avec lequel il a été convenu que ces contrôles se feraient dans la mesure du possible conjointement avec les services de l'ULAM afin de ne pas multiplier les opérations de contrôle sur les navires.

Sur ces aspects sanitaires, un compte rendu mentionnant les éventuels points à améliorer sera systématiquement adressé aux patrons pêcheurs.

Accès au port des travailleurs occasionnels

Les pêcheurs demandent pourquoi certains anciens pêcheurs se sont vu retirer leur carte d'accès au port. M. PALLADIN leur répond que c'est la politique du port de limiter dans la mesure du possible l'accès au port aux seuls vrais usagers du port. Si certains de ces pêcheurs travaillent pour le compte de certains navires il suffit à ces derniers de nous en informer afin que nous rétablissions leur carte d'accès.

Par ailleurs, le code d'accès au port étant divulgué régulièrement par des nombreux pêcheurs à des commerçants locaux, il a été décidé de le supprimer pendant l'hiver.

Gestion de la coquille au Croisic

Depuis l'interdiction faite aux pêcheurs d'utiliser des bailles d'eau en chambre froide, les modalités de gestion des coquilles avant la vente du Croisic doivent être vues directement avec M. LEGALL.

La réunion s'est achevée à 18h30.